



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-013

AVIS est donné que la résolution suivante a été adoptée par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 13 novembre 2018.

Résolution PP-013 « **relatif à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) aux fins d'autoriser la conversion du bâtiment non conforme situé au 3612, boulevard Saint-Jean en un bâtiment commercial à multiples occupants** ».

Ladite résolution est maintenant déposée au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Cette résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 novembre 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière